

S/PREFECTURE D'ARLES

12 OCT. 2016

ARRIVEE

Registre des délibérations Délibération n° 01 : 04/10/2016

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT - TRANCHE 2016

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quatre octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere, Pascale Licari à Béatrice Aliphat
- Commune d'Arles : David Grzyb à Nicolas Koukas
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Patrick Pac
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez
- Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arzac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet, Henri Rivas
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
- Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
- Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
- Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	17	17

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	52

Date de convocation 01/08/2016 RC - 496



Délibération n° 01 : 04/10/2016

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT - TRANCHE 2016

Par délibération du 16 décembre 2014, le Comité syndical avait acté le contenu pour la définition d'un Contrat de développement local avec le département des Bouches-du-Rhône. Aujourd'hui, afin de concrétiser cette demande, il est nécessaire de délibérer en inscrivant l'ensemble des opérations et leur programmation annuelle.

Le programme d'investissement est estimé à **1 900 392 € TTC**, selon un échéancier allant de l'année 2016 à l'année 2019, conformément au tableau joint en annexe.

Chaque tranche sera soumise annuellement au vote du Comité syndical et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2016, le montant total de la tranche annuelle est estimé à **158 367 € TTC**, réparti de la façon suivante :

► Travaux d'extension du Musée de la Camargue

Par délibération n°3 du 12 mars 2013 le Comité syndical a adopté la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche des travaux du Musée de la Camargue. Cette première tranche a permis la rénovation globale de la bergerie et de son exposition permanente « le fil de l'eau, le fil du temps en Camargue » qui retrace depuis le XIX^{ème} siècle les évolutions du territoire et des activités humaines qui le façonnent. Il s'agit à présent d'adopter la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche qui consiste à construire un bâtiment à l'emplacement des toilettes actuelles qui doivent être démolies pour être remises en état et aux normes.

Ce bâtiment nommé « extension accueil » doit contenir :

- la billetterie
- les toilettes
- la librairie-boutique
- une salle d'expositions temporaires
- une réserve photographique destinée aux collections du Conservatoire du littoral

Cette 2^{ème} tranche de travaux comprend la requalification des abords du musée et la mise en place d'une micro-station d'épuration des eaux usées qui alimente une mare pédagogique.

► Etude programmatique pour la rénovation globale du centre administratif et travaux d'urgence

Le siège administratif du Parc naturel régional de Camargue est installé dans un bâtiment historique dont la qualité architecturale est représentative des savoirs faire et des usages de Camargue existant au XVII^{ème} siècle, lorsque le site était un lieu de vie et d'activités pastorales et viticoles. Ce mas, par sa construction et son aspect typique, a un intérêt patrimonial certain. Néanmoins, ce bâtiment doit faire l'objet d'un programme important de travaux. L'usage professionnel actuel se heurte à un bâtiment ancien dont la configuration rend difficile les conditions de travail des employés ainsi que l'accueil des instances de décision et du public.

Afin de planifier l'investissement financier du Syndicat mixte de gestion du Parc et de ne pas grever le fonctionnement de la structure, les travaux doivent être envisagés en plusieurs tranches. Une étude de programmation est nécessaire pour prioriser les opérations et estimer précisément leur coût.

► **Travaux de rénovation de la Maison du Parc**

Le Parc naturel régional de Camargue doit assurer sa présence sur l'ensemble du territoire qu'il couvre, à travers notamment l'animation de lieux fonctionnels (maisons de Parc, siège administratif, Musée de La Camargue, points d'information et de services...). Il est regrettable de constater que cette présence ne peut aujourd'hui, faute de moyens pour la réhabilitation du centre d'information du Parc, être assurée sur la commune des Saintes Maries de la Mer.

Afin de planifier l'investissement financier du Syndicat mixte de gestion du Parc et de ne pas grever le fonctionnement de la structure, les travaux doivent être également envisagés en plusieurs tranches. Une étude de mise hors d'eau et hors d'air réalisée par la SOCOTEC a permis d'évaluer cette première tranche de travaux.

► **Plan de financement tranche 2016**

Pour cette 1^{ère} tranche du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil Départemental 13	Autre financements	Autofinancement	TOTAL TTC Opérations 2016
Travaux d'extension du Musée de la Camargue	30 000	Région : 10 000	10 000	50 000
Etude programmatique pour la rénovation globale du centre administratif et travaux de rénovation d'urgence	25 000	Fondation du patrimoine : 3 832	7 208	36 040
Travaux de rénovation de la Maison du Parc aux Saintes Maries de la Mer – mise hors d'eau, hors d'air	28 000	Commune des Saintes Maries de la mer 5 713	8 428	42 141
Amélioration des conditions d'accueil au Domaine de la Palissade	18 000	Conservatoire du littoral : 6 149	6 037	30 186
TOTAL	101 000	25 694	31 673	158 367

Au bénéfice de ces précisions, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Approuve la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2016-2019, d'un montant total de 1 900 392 € TTC ;
- Décide de solliciter la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 49 %, soit un montant global de 927 033 € TTC pour les années 2016-2019 ;
- Approuve le plan de financement de la tranche 2016 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 158 367 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président du Syndicat mixte de gestion
du Parc naturel régional de Camargue



Le Président,
Roland CHASSAIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le

12 OCT. 2016

Et de l'affichage effectué le

19 OCT. 2016

